MAIRIE D'ANGLIERS
86330
8 Allée Aubert de Tourny
☎ 05.49.98.19.10
contact@angliers86.fr

ANGLIERS

Objet : Facturation cantine

Le paiement de la cantine scolaire s'effectue en facturation.

On vous propose la solution PayFIP, qui vous laisse le choix entre :

- Un paiement par carte bancaire sur Internet ou dans des points de vente agréés (liste ci-jointe),
- Un paiement en espèce, jusqu'à 300 euros dans des points de vente agréés (liste ci-jointe),
- Un paiement en chèque bancaire à envoyer à l'adresse indiquée sur vos futures factures,
- Un virement bancaire à effectuer sur le RIB indiqué sur vos futures factures,
- Prélèvement automatique mensuel.

Concernant le choix du prélèvement, il suffit de nous retourner le document (feuille jaune) complété et signé recto verso avec joint un RIB au plus tard le 12 Septembre 2023.

Nous vous invitons à lire attentivement le règlement et pour toutes questions, n'hésitez pas à appeler la Mairie.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le maire,
Nathalie BASSEREAU

MAIRIE D'ANGLIERS
86330